



28 mars 2024



[www.la-falaise.fr](http://www.la-falaise.fr)

## Installation des caméras de vidéoprotection



*Les 8 caméras de vidéoprotection installées fin 2023 sont désormais actives depuis quelques semaines.*

Huit caméras alliées à un centre de traitement des images en mairie seront installées à partir du 13 novembre prochain (durée des travaux environ 1 semaine), à proximité des bâtiments publics et aux entrées/sorties de la commune, à divers emplacements des rues suivantes :

- Rue des Grands Prés
- Rue des Ecoles
- Place de la Libération
- Rue du Bec de Géline

Il sera possible par la suite d'ajouter des caméras si le besoin s'en fait ressentir.

Selon le décret d'application n°96-926 du 17 octobre 1996, le système de vidéoprotection est utilisé pour prévenir l'atteinte aux personnes et aux biens, augmenter le sentiment de sécurité des habitants et des visiteurs et sécuriser les bâtiments communaux et espaces publics :

- ▶ en contribuant à prévenir les incivilités et les actes délictueux sur l'espace public ;
- ▶ et en favorisant l'élucidation des délits par la recherche d'auteurs présumés lors d'enquêtes réalisées à postériori.

La commune s'est engagée à ce que toutes les parties privatives visibles par les caméras soient masquées par un floutage numérique dans la caméra qui ne permettra pas de visionner en direct ou sur les enregistrements ces zones privées.

**Attention : l'accès aux images est strictement réglementé : ces dernières ne pourront être visionnées que par le dépôt d'une réquisition par les Officiers de Police Judiciaire de la Police Nationale ou de la Gendarmerie Nationale.**

Divers financements ont contribué à cette installation :



« Ici, la Région agit pour votre sécurité » : 9 654,75 €



Etat – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : 8 275,50 €



Fonds de concours aux communes de – 3500 h. : 4 137,75 €